



Chers parents,

Les élus de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud, ont voté au mois de mai dernier, un nouveau règlement de service de la restauration scolaire intercommunale avec pour principaux objectifs :

- **De faciliter les inscriptions au service de restauration**, celles-ci seront possibles directement via notre site internet,
- **De simplifier le calcul des frais de restauration par les parents**, ils sont à régler sur la base forfaitaire de 10 mois par an,
- **D'augmenter la période d'encaissement**, les frais de restauration sont payables du 1^{er} au 20 du mois précédent,
- **De mieux gérer les incidents de paiements**, amélioration des délais de régularisation des impayés.

Le tarif mensuel ainsi que le coût par repas pour cette année scolaire 2019-2020 :

✓ **PRIMAIRE :**

	Sept 2019	Oct 2019	Nov 2019	Déc 2019	Janv 2020	Fév 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin Juillet 2020
Primaire (2€/repas)	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€	27,60€

✓ **MATERNELLE :**

	Sept 2019	Oct 2019	Nov 2019	Déc 2019	Janv 2020	Fév 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin Juillet 2020
Maternelle (1.80€/repas)	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€	24,84€

Ce nouveau règlement de service entrera en vigueur dès le mois d'août 2019, il est consultable sur les sites internet de la CAESM, de la SOGES et disponible à l'espace parents de Ducos.

Nous vous prions donc d'en prendre connaissance en vous rappelant que toute inscription à la restauration vaut acceptation de celui-ci dans son intégralité.

Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons de notre total dévouement à l'amélioration de la qualité du service public.

La Direction de la SOGES.